



Conseil de sécurité

Distr. générale
28 février 2007
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis conformément à la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 31 octobre 2001 (S/PRST/2001/30), par laquelle le Conseil m'a demandé de présenter au moins tous les quatre mois des rapports sur la situation en Somalie. Il retrace le cours des événements depuis mon dernier rapport, en date du 23 octobre 2006 (S/2006/838), et décrit principalement l'évolution rapide de la situation politique et militaire dans le pays, notamment l'intervention des forces du Gouvernement fédéral de transition qui, appuyées par des forces éthiopiennes, ont chassé les tribunaux islamiques de leurs positions. Il fait également le point de la situation en matière de sécurité et de droits de l'homme, et décrit les activités des organismes et programmes des Nations Unies en matière humanitaire et de développement. Enfin, conformément à la résolution 1725 (2006) du Conseil, il fait le point au sujet des plans concernant le déploiement d'une mission régionale d'appui à la paix en Somalie.

II. Principaux faits nouveaux survenus en Somalie

2. Au cours de la période considérée, la situation politique et de sécurité a très rapidement évolué en Somalie. Entre le 24 décembre 2006 et le début du mois de janvier 2007, les forces militaires du Gouvernement fédéral de transition et de l'Éthiopie ont chassé l'Union des tribunaux islamiques, qui avait saisi le contrôle de 8 des 18 régions administratives du pays. Elles ont ensuite poursuivi les éléments des milices islamiques qui s'étaient repliés dans le sud du pays. Les accrochages entre les milices des tribunaux islamiques et les forces alliées au Gouvernement fédéral de transition ont commencé le 21 octobre 2006, près de la ville de Buale dans la région du Moyen-Djouba. D'autres affrontements se sont déroulés aux environs de la ville de Burhakaba, dans la région de Bay, à 60 kilomètres au sud-est de Baidoa.

3. Suite à une demande de l'Union africaine et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1725 (2006) modifiant l'embargo sur les armes à destination de la Somalie et, entre autres, autorisant le déploiement d'une force mixte Union africaine/IGAD destinée à protéger le Gouvernement fédéral de transition à Baidoa.



La résolution met également l'accent sur la nécessité de la poursuite du dialogue entre les institutions fédérales de transition et l'Union des tribunaux islamiques. Des efforts ont été faits pour relancer le processus de paix de Khartoum engagé sous les auspices de la Ligue des États arabes, mais qui était dans l'impasse depuis le report de la troisième série de pourparlers en octobre 2006 du fait de différences entre les deux parties au sujet de conditions préalables et de conditions de procédure. L'Union des tribunaux islamiques exigeait comme condition préalable le retrait des troupes éthiopiennes de Somalie, et était en outre opposée à ce que le Kenya copréside les pourparlers au nom de l'IGAD. À la suite du report des pourparlers, le Président du Parlement fédéral de transition, Hassan Sheikh Aden, s'est rendu à Mogadishu avec un certain nombre de parlementaires, pour encourager l'Union des tribunaux islamiques à reprendre le dialogue avec le Gouvernement fédéral de transition. Ce dernier a toutefois refusé d'accepter l'accord conclu, au motif que le Président du Parlement ne l'avait ni consulté ni consulté le Parlement.

4. Le Gouvernement fédéral de transition s'est félicité de l'adoption de la résolution 1725 (2006) alors que l'Union des tribunaux islamiques l'a rejetée, déclarant que la présence de forces étrangères dans le pays revenait à une invasion de la Somalie par l'Éthiopie. Des accrochages intermittents se sont ensuite produits dans la région de Bay et, le 7 décembre 2006, les milices de l'Union des tribunaux islamiques ont pris la ville d'Idale et ont atteint la périphérie de Daynune, camp d'entraînement militaire du Gouvernement fédéral de transition situé à une trentaine de kilomètres au sud de Baidoa. Les combats se sont rapidement arrêtés mais, le 12 décembre 2006, les deux parties ont intensifié leurs attaques verbales, s'accusant mutuellement de s'appuyer sur des éléments étrangers. Le Chef de la défense de l'Union des tribunaux islamiques, Yussuf Mohamed Siyad Indhaade, a donné à l'Éthiopie sept jours pour retirer ses forces de Somalie, faute de quoi elle aurait à faire face à un conflit majeur. Le 20 décembre 2006, soit le lendemain de l'échéance, de violents combats se sont produits dans la région de Bay et se sont rapidement étendus aux régions administratives de Galkayo, d'Hiran et du Moyen-Chébel, dans le centre du pays, où les forces des tribunaux islamiques se battaient contre des chefs de guerre de l'ex-Alliance pour la restauration de la paix et contre le terrorisme, alliés du Gouvernement fédéral de transition.

5. Le 23 décembre 2006, les dirigeants de l'Union des tribunaux islamiques ont proclamé le jihad contre les troupes éthiopiennes et ont lancé un appel à des combattants étrangers. Apparemment en réaction à ces déclarations, le lendemain, 24 décembre 2006, le Gouvernement éthiopien a reconnu que des soldats éthiopiens se trouvaient en Somalie : dans une déclaration officielle, le Premier Ministre, Meles Zenawi a déclaré que son gouvernement avait pris des mesures d'autodéfense et commencé à contre-attaquer les forces extrémistes des tribunaux islamiques et les groupes terroristes étrangers. Les forces du Gouvernement fédéral de transition, appuyées par l'infanterie et l'aviation éthiopiennes, ont engagé le combat contre les forces de l'Union des tribunaux islamiques sur un front de plus de 400 kilomètres de long, s'étendant de la Vallée du Djouba Inférieur au sud à la région de Galkayo dans le centre de la Somalie et ont repris en quelques jours les villes de Bandiradley (Galkayo), Beletweyne (Hiran), Bulo-barde (Moyen-Chébel), Burhakaba (Bay) et Dinsor (Bay). Elles ont repris Mogadishu le 28 décembre 2006, et la ville portuaire essentielle de Kismayo le 1^{er} janvier 2007.

6. Le reste des forces de l'Union des tribunaux islamiques s'est retiré vers les provinces de Ras Kamboni et Afmadow, dans le Djouba Inférieur, où elles ont livré

des combats contre les forces du Gouvernement fédéral de transition et les forces éthiopiennes. Le 8 janvier 2007, les États-Unis ont annoncé avoir effectué une frappe aérienne contre des terroristes liés à Al-Qaida qui se seraient battus aux côtés des forces de l'Union des tribunaux islamiques près d'Afmadow. En même temps, le Gouvernement fédéral de transition a annoncé la fermeture des frontières de la Somalie, pour des motifs de sécurité, et lancé un appel à la communauté internationale, en particulier aux États voisins de la Somalie, afin qu'elle l'aide à interdire tout passage de la frontière. L'ancien chef du Comité exécutif de l'Union des tribunaux islamiques, Sheikh Sharif Sheikh Ahmed, se serait rendu aux autorités kenyanes le 21 janvier 2007. Le 8 février 2007, il s'est enfui pour le Yémen.

7. Après la chute de l'Union des tribunaux islamiques, le semblant d'ordre et de sécurité que ceux-ci avaient instauré à Mogadishu a commencé à se fissurer. Les barrages routiers et les points de contrôle ont réapparu, accompagnés d'actes de banditisme et de violence, en dépit des efforts du Gouvernement fédéral de transition pour améliorer la sécurité dans la capitale. Le 3 janvier 2007, le Premier Ministre, Ali Mohamed Gedi, a annoncé un moratoire de trois jours afin que les groupes armés de Mogadishu rendent leurs armes, faute de quoi le Gouvernement fédéral de transition les y contraindrait. Cette déclaration a suscité des manifestations dans le sud de Mogadishu le 7 janvier 2007 mais, les tensions se sont apaisées après l'annonce de la suspension du programme de désarmement forcé. Le même jour, le Premier Ministre a nommé un comité de 30 personnes chargé de définir les modalités de rétablissement de la paix et de la stabilité dans la capitale, mais des incidents violents contre les forces éthiopiennes et les forces du Gouvernement fédéral de transition ont conduit ce dernier à imposer, avec l'accord du Parlement, l'état d'urgence, permettant au Président Yusuf de gouverner par décret pendant trois mois.

8. Le 19 janvier 2007, des assaillants non identifiés ont attaqué à la grenade et à l'explosif la Villa Somalia, résidence officielle du Président à Mogadishu. Trois jours plus tard, une attaque contre les forces éthiopiennes à Mogadishu a fait au moins quatre morts et plusieurs blessés. Le 24 janvier 2007, une attaque au mortier contre l'aéroport international de Mogadishu a fait un mort et trois blessés. Cette attaque s'est produite peu après l'arrivée d'un vol de l'ONU, mais sans toutefois blesser du personnel des Nations Unies. Depuis lors, plusieurs incidents violents, y compris des attaques au mortier, ont été lancés contre les forces du Gouvernement fédéral de transition et les forces éthiopiennes à Mogadishu, en particulier contre les premiers éléments de police déployés dans la ville pour rétablir la loi et l'ordre. Ces incidents n'ont pas été revendiqués. En février 2007, l'insécurité s'est considérablement aggravée, les tirs d'armes à feu ainsi que les attaques à la grenade et au mortier, essentiellement dans la capitale, étaient pratiquement quotidiens. La situation est également restée volatile dans le sud-ouest ainsi que dans le Djouba inférieur, le Moyen Djouba et la région de Kismayo. Le Gouvernement éthiopien a commencé à retirer ses troupes en trois phases, et a engagé le programme de formation d'anciens éléments armés devant être intégrés aux forces armées somaliennes.

9. La chute de l'Union des tribunaux islamiques a fait ressortir au premier plan certaines rivalités au sein de divers clans comme entre clans. De graves combats interclaniques ont été signalés notamment à Bardera (région de Gedo) et à Tayeglo (région de Bakool). Le Gouvernement fédéral de transition n'exerce pas encore véritablement d'autorité et n'a pas rétabli la loi et l'ordre à Mogadishu pas plus que

dans d'autres centres urbains importants. Les intentions véritables de même que l'influence future des anciens chefs de guerre restent par ailleurs inconnues.

10. Le ressentiment de la population à l'égard de la présence des troupes éthiopiennes a créé une situation volatile, qui pourrait fortement gêner l'action des organismes d'aide humanitaire et d'urgence dans le centre et le sud du pays. Bien que le Gouvernement fédéral de transition ait déclaré avoir remporté d'importantes victoires contre les éléments restants des tribunaux islamiques, les combats se poursuivent, en particulier dans les régions de Ras Kamboni et de Bad-Madow. Le 24 janvier 2007, un hélicoptère d'attaque des États-Unis aurait effectué une nouvelle frappe aérienne dans le sud du pays contre des membres présumés d'Al-Qaïda.

11. Le 10 janvier 2007, le Président Abdullahi Yusuf Ahmed s'est entretenu tour à tour à la Villa Somalia avec deux anciens Présidents somaliens, Ali Mahdi Mohamed et Abdikassim Salad Hassan, afin de renforcer la confiance avec les communautés Hawiye locales. Le 12 janvier 2007, il a reçu à la Villa Somalia, en présence du Premier Ministre Gedi, plusieurs anciens chefs de guerre – Mohamed Qanyare Afrah, Musse Sudi Yelahow, Omar Mohamed « Finish », Abdi Nure Siyad et Abdi Awale Qaybdid – qui auraient accepté à l'issue de cette rencontre de remettre leurs armes et d'intégrer leurs milices dans l'armée et la police nationales. Toutefois, dans le même temps, des miliciens de Mohamed Qanyare Afrah attaquaient les gardes du Gouvernement fédéral de transition à l'extérieur de la Villa Somalia, six miliciens ont été tués lors de cet incident.

12. Face à l'évolution récente de la situation dans le sud et le centre du pays, les trois principaux partis politiques du « Somaliland » ont publié le 14 janvier 2007 une déclaration de presse dans laquelle ils réaffirmaient l'indépendance du « Somaliland » à l'égard du Gouvernement fédéral de transition et l'opposition du peuple du « Somaliland » à toute revendication de souveraineté.

13. Le 15 janvier 2007, le Président Yusuf a nommé une nouvelle administration pour le district de Benadir, dans lequel se trouve Mogadishu. Le 17 janvier 2007, le Parlement fédéral de transition s'est réuni en session extraordinaire à Baidoa, sous la présidence de son deuxième Vice-Président, Osman Elmi Boqore, afin d'examiner une motion de destitution du Président du Parlement, Hassan Sheikh Aden, accusé entre autres d'avoir abandonné son poste et soutenu des groupes armés d'opposition dont le but était de déstabiliser le Gouvernement fédéral de transition. La motion a été adoptée par 183 voix pour et 9 contre. Le 31 janvier 2007, le Parlement a élu l'ancien Ministre de la justice Mohamed Noor Madobe Président. Celui-ci a prêté serment le 3 février 2007 et, dans son discours au Parlement, a promis de participer au processus de réconciliation et a lancé un appel au groupe de parlementaires qui soutenaient son prédécesseur afin qu'ils reviennent en Somalie. Le 7 février 2007, le Premier Ministre Gedi a procédé à un remaniement ministériel avec l'accord du Président. Conformément à la formule de partage du pouvoir convenue, chacun des quatre principaux clans a obtenu quatre portefeuilles ministériels, et le cinquième clan trois portefeuilles.

III. Activités des Nations Unies et de la communauté internationale

14. Compte tenu de l'impasse dans laquelle se trouvaient les pourparlers de Khartoum au quatrième trimestre de 2006 et des divergences de plus en plus importantes entre le Président du Parlement et le Gouvernement fédéral de transition, mon Représentant spécial, François Lonseny Fall, a entrepris une navette diplomatique afin de promouvoir la paix et la stabilité en Somalie. Il s'est rendu à Baidoa le 20 novembre et à Mogadishu le 4 décembre 2006 pour essayer de relancer le dialogue et a lancé un appel aux dirigeants du Gouvernement fédéral de transition afin qu'ils maintiennent l'unité des institutions fédérales de transition et règlent leurs différends avec le Président du Parlement. Il a exhorté l'Union des tribunaux islamiques à mettre fin à leur expansion militaire et encouragé les deux parties à reprendre les pourparlers de Khartoum sans condition préalable. Il a par ailleurs entrepris une tournée à Djibouti, en Égypte, en Érythrée, en Éthiopie, au Kenya, en Ouganda, au Soudan et au Yémen pour promouvoir la paix et la stabilité en Somalie et dans la région. À cette occasion, il a également eu des entretiens avec les dirigeants de l'Union africaine, de l'IGAD et de la Ligue des États arabes.

15. Le Groupe de contact international sur la Somalie s'est également montré actif. Il s'est réuni à Nairobi le 19 octobre 2006 et a vivement encouragé le Gouvernement fédéral de transition et l'Union des tribunaux islamiques à participer à la troisième série de pourparlers à Khartoum. Il s'est déclaré préoccupé par la militarisation croissante de la Somalie et a rappelé aux parties qu'elles devaient respecter leurs engagements. Il a également recommandé que le processus de Khartoum soit coprésidé par la Ligue des États arabes et par le Kenya, qui présidait l'IGAD, l'objectif étant d'harmoniser les initiatives régionales et de présenter une approche commune de la paix et de la sécurité en Somalie.

16. À la suite du report des pourparlers de Khartoum, la Ligue des États arabes et le Kenya ont poursuivi leurs efforts de relance du dialogue. Une délégation kényane s'est rendue à Mogadishu à la mi-novembre 2006 dans l'espoir de dissiper certains malentendus des tribunaux islamiques au sujet de la proposition tendant à ce que le Kenya copréside les pourparlers. Des délégations de l'Union des tribunaux islamiques, du secrétariat de l'IGAD et du Kenya ont ensuite eu des discussions les 1^{er} et 2 décembre 2006 à Djibouti.

17. Le 5 janvier 2007, le Groupe de contact s'est réuni à Nairobi et s'est déclaré à nouveau prêt à fournir un appui immédiat à la stabilisation de la Somalie sur la base de la résolution 1725 (2006) du Conseil de sécurité, du bon fonctionnement des institutions fédérales de transition et d'une assistance humanitaire et au redressement. Il a également insisté sur la nécessité de lancer sans retard un dialogue politique et un processus de réconciliation sans exclusive entre clans, dirigeants religieux et du monde des affaires et groupes de femmes représentatifs et autres représentants de la société civile, qui rejettent la violence et l'extrémisme.

18. Le Commissaire de l'Union européenne à l'aide humanitaire et au développement, Louis Michel, s'est rendu à Baidoa et à Mogadishu le 20 décembre 2006. Il a exhorté les deux parties à éviter le conflit et à reprendre dès que possible le dialogue. Le 7 janvier 2007, certains membres du Groupe de contact ont rencontré des représentants de la société civile qui s'étaient rendus de Mogadishu à Nairobi pour un échange de vues sur la façon de progresser.

19. Après la défaite de l'Union des tribunaux islamiques, mon Représentant spécial s'est rendu à Mogadishu le 18 janvier 2007, où il a rencontré le Président Abdullah Yusuf à la Villa Somalia. Il a félicité le Président de ses efforts de promotion de la réconciliation à Mogadishu, notamment en direction des anciens des clans et des ex-Présidents Abdikassim et Ali Mahdi, ainsi que de l'accord de désarmement des milices conclu avec les anciens chefs de guerre. Il a encouragé le Président à poursuivre ses efforts en faveur de la sécurité et de la réconciliation et à préserver l'unité des institutions fédérales de transition. Alors qu'il se trouvait à Mogadishu, il a également rencontré des représentants de la société civile.

20. La situation en Somalie était l'une des principales questions à l'ordre du jour de la huitième session ordinaire de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, qui s'est tenue à Addis-Abeba les 29 et 30 janvier 2007 et à laquelle j'ai participé. J'ai eu à cette occasion la possibilité de débattre de la situation en Somalie avec plusieurs responsables régionaux, notamment les Présidents djiboutien, kényan et somalien ainsi que le Premier Ministre éthiopien et le Président de la Commission de l'Union africaine. J'ai encouragé tous les partenaires à bien faire comprendre au Gouvernement somalien qu'il importait d'engager un processus politique sans exclusive pour créer des conditions permettant le déploiement d'une mission de soutien de la paix et de promotion de la réconciliation en Somalie. Parallèlement à la réunion, le Président Yusuf a annoncé le 30 janvier 2007 son intention de convoquer un congrès pour la réconciliation nationale, auquel participeraient toutes les parties à l'exclusion des extrémistes islamistes.

21. La Commission indépendante de réconciliation nationale des institutions fédérales de transition a organisé à Mogadishu du 3 au 12 février 2007, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la participation du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPUS), un atelier, qui a rassemblé 250 participants, représentant diverses parties prenantes, dans le but d'identifier comment améliorer la sécurité à Mogadishu et de parvenir à un consensus au sujet d'un processus volontaire de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

22. Le Groupe de contact international sur la Somalie s'est à nouveau réuni le 9 février 2007 à Dar es-Salaam et a réaffirmé la nécessité pour le Gouvernement fédéral de transition de mettre en place des institutions véritablement représentatives et un processus politique global, comme prévu par la Charte fédérale de transition.

IV. Déploiement d'une mission de soutien de la paix

23. Depuis l'adoption de la résolution 1725 (2006) du Conseil, des efforts ont été engagés afin d'accélérer le déploiement d'une mission de soutien de la paix en Somalie. Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine s'est réuni le 19 janvier 2007 pour examiner l'application de cette résolution. Lorsque par la suite il est devenu clair que l'IGAD ne serait pas en mesure de déployer une telle mission, le Conseil de paix et de sécurité a approuvé le déploiement pour une durée de six mois d'une mission de l'Union africaine, composée de neuf bataillons d'infanterie, de 270 policiers et d'une composante civile, afin de contribuer à la phase initiale de stabilisation en Somalie, et a prié l'ONU et le Conseil de sécurité de fournir tout l'appui nécessaire, y compris financier, pour le déploiement rapide de cette mission

ainsi que de réviser la résolution 1725 (2006) du Conseil à la lumière de l'évolution récente de la situation en Somalie. Il a également exhorté le Conseil de sécurité à étudier la possibilité d'autoriser une opération des Nations Unies en Somalie qui prendrait la relève de la mission de l'Union africaine à l'expiration de son mandat de six mois.

24. Au nom de l'IGAD, le Kenya a envoyé en janvier 2007, des délégations dans plusieurs pays d'Afrique afin de les encourager à participer à la mission de soutien de la paix. Le Président Youssouf s'est rendu dans le Rwanda dans le même but. En janvier 2007, l'Union africaine a envoyé une mission à Mogadishu afin de discuter de la question du déploiement d'une mission de l'Union africaine avec le Gouvernement fédéral de transition. L'Ouganda a accepté de fournir jusqu'à deux bataillons, le Burundi, le Ghana et le Nigéria étudient la possibilité de fournir des contingents et d'autres États membres de l'Union africaine étudient la possibilité de fournir un appui en matière de transport. C'est notamment le cas de l'Algérie, qui a proposé de mettre à disposition des moyens de transport aériens. Le 12 février 2007, la Commission de l'Union africaine a rencontré des représentants de l'Ouganda et d'autres pays susceptibles de fournir des contingents ainsi que des partenaires de l'Union africaine afin d'examiner les aspects logistiques et financiers du déploiement d'une mission et de mettre en place un mécanisme de coordination de l'appui.

25. Les États-Unis ont annoncé qu'ils contribueraient à hauteur de 14 millions de dollars et qu'ils fourniraient également un appui en termes de transport aérien stratégique. Les ministres des affaires étrangères de l'Union européenne réunis à Bruxelles le 22 janvier 2007 se sont déclarés prêts à examiner la possibilité de fournir un appui de l'ordre de 15 millions d'euros au titre de la facilité de soutien à la paix en Afrique dès que les conditions préalables seraient remplies, notamment l'autorisation par les Nations Unies. Cette offre de soutien financier s'inscrit dans le cadre d'un effort mondial concerté visant à encourager un dialogue politique entre toutes les parties et une véritable réconciliation en Somalie.

26. Le 28 juillet 2007, les États membres de l'IGAD ont tenu une réunion extraordinaire en marge du Sommet de l'Union africaine à Addis-Abeba. Les participants, à savoir tous les membres de l'IGAD sauf l'Érythrée se sont félicités de la décision de l'Union africaine de déployer une mission de soutien de la paix en Somalie et ont demandé au Conseil de sécurité de prendre toutes les mesures nécessaires pour la transformer en une mission des Nations Unies, conformément à la décision du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

27. Suite à une demande du Président de la Commission de l'Union africaine afin que l'ONU envoie des experts pour faciliter la préparation d'un plan d'opération détaillé pour la mission de l'Union africaine, j'ai envoyé début février à Addis-Abeba une petite équipe d'experts techniques du Département des opérations de maintien de la paix et du Bureau politique des Nations Unies en Somalie afin qu'elle évalue les besoins de l'Union africaine, notamment en matière de planification, pour la mise en place et la gestion d'une mission. À l'issue des consultations que les membres de cette équipe ont eues sur place, il est apparu que l'Union africaine devra augmenter considérablement le nombre de spécialistes de la planification de différents domaines à son siège d'Addis-Abeba. L'Union africaine étudie à l'heure actuelle de quelle façon ses partenaires, y compris l'ONU, pourraient l'aider à cet égard, en termes de personnel comme de ressources financières.

V. Situation humanitaire

28. La situation humanitaire dans le centre et le sud de la Somalie s'est détériorée au cours des trois derniers mois en raison à la fois des inondations et de l'intensification du conflit. Les précipitations abondantes qui sont tombées sur les hauts plateaux de Somalie et d'Éthiopie en novembre 2006 ont provoqué de vastes inondations dans plusieurs régions du sud de la Somalie, contraignant 450 000 personnes, selon les estimations, à fuir les régions du Djouba et du Chébel. Au moment de ces inondations, 1,8 million de personnes, dont 1,1 million vivant dans les régions du sud touchées par les inondations, avaient déjà un besoin urgent d'assistance humanitaire et de protection.

29. Plusieurs organismes ont regroupé leurs efforts pour venir en aide aux communautés touchées, mais de nombreuses victimes des inondations vivaient dans des régions où les organismes humanitaires n'étaient pratiquement pas présents en raison de l'insécurité. Pour surmonter ces difficultés, une équipe d'évaluation de la catastrophe et de coordination a été envoyée et le Programme alimentaire mondial a mobilisé deux hélicoptères pour coordonner les efforts des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales partenaires et leur fournir un appui logistique.

30. Le début du conflit, le 24 décembre 2006, a pratiquement marqué l'arrêt des activités d'assistance aux communautés victimes des inondations, l'ONU et les organisations non gouvernementales ayant dû transférer leur personnel à Nairobi, et toutes les opérations aériennes ont été suspendues à la suite de l'annonce par le Gouvernement fédéral de transition de la fermeture des frontières pour des raisons de sécurité. L'accès par route au sud et au centre de la Somalie a été rendu encore plus difficile par la décision du Gouvernement kényan, le 25 décembre 2006, de fermer lui aussi sa frontière pour des motifs de sécurité. Le 7 février 2007, le Gouvernement kényan a cependant autorisé à nouveau l'entrée des agents des organismes humanitaires en Somalie par la route, ce qui permettra de venir en aide aux groupes vulnérables, dont environ 5 000 Somalis qui attendaient depuis plus d'un mois de pouvoir franchir la frontière.

31. On estime qu'environ 70 000 personnes ont été déplacées par les récents combats dans le sud et le centre de la Somalie. Les organismes humanitaires ont de nouveau accès à Wajid, Baidoa et Galkayo mais n'ont qu'un accès limité au reste du pays en particulier à Jowhar, Merka et Mogadishu. Par ailleurs, les avions des Nations Unies ne peuvent toujours pas se rendre à Kismayo, qui est peut être touché par une épidémie de fièvre de la vallée du Rift, le Gouvernement fédéral de transition n'ayant pas donné les garanties de sécurité nécessaires. Toutefois, les déplacements par la route sont désormais plus faciles et les convois organisés par les entreprises privées ont repris, ce qui permet de maintenir un niveau minimal d'assistance.

32. À l'heure actuelle, à peine 2 % des 237 millions de dollars demandés dans le cadre de l'appel global pour la Somalie en 2007, en faveur de 128 projets exécutés par 14 organismes des Nations Unies, 16 organisations non gouvernementales internationales et neuf organisations non gouvernementales locales ont été reçus. Ces projets concernent huit secteurs essentiels (accès; sécurité alimentaire et moyens de subsistance; production; abris; santé, nutrition, eau et assainissement; éducation) et trois domaines d'activité intersectoriels (redressement rapide, situation

des femmes et VIH/sida; et services logistiques et d'appui). L'appel sera révisé à la lumière des résultats de l'évaluation de la sécurité alimentaire après le *deyr* qui devrait montrer une amélioration de la situation dans le sud et le centre en raison des pluies abondantes qui sont tombées dans ces régions, à l'exception notable toutefois des régions du Gedo et de la vallée du Djouba où les terres agricoles ont été endommagées par les inondations et où l'insécurité générale n'a pas permis de procéder aux plantations.

VI. Droits de l'homme et protection

33. La situation générale des droits de l'homme en Somalie s'est détériorée en raison de la persistance de l'insécurité. Les déplacements de population, les restrictions imposées aux médias et aux organismes de défense des droits de l'homme, les violations des droits fondamentaux des femmes et des enfants ainsi que les atteintes aux droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels sont particulièrement préoccupants.

34. La plupart des personnes déplacées par les récents combats seraient des partisans de l'Union des tribunaux islamiques et auraient fui en raison des graves menaces que représentaient les soldats éthiopiens et les forces du Gouvernement fédéral de transition. À la suite de la décision prise par le Gouvernement kényan de fermer la frontière avec la Somalie, les personnes déplacées se sont retrouvées bloquées près de la ville frontière de Doble, sans assistance ni protection. De plus, les autorités kényanes ont renvoyé en Somalie 420 Somaliens enregistrés auprès du Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR) du côté kényan de la frontière. Le HCR et la communauté internationale ont critiqué la décision du Gouvernement kényan, qu'ils ont qualifiée de claire violation du droit international. Les autorités kényanes ont en outre arrêté 34 personnes soupçonnées d'être des combattants de l'Union des tribunaux islamiques, et les ont remises au Gouvernement fédéral de transition au cours de la seconde moitié de janvier 2007. L'identité de ces personnes n'a pas été révélée, et les conditions de leur transfert ont été contraires aux normes acceptées du droit humanitaire international, qui prévoit un mécanisme de protection spécifique. On ne sait pas ce qu'il est advenu de ces personnes.

35. Le harcèlement et la détention des agents des organismes humanitaires par les forces éthiopiennes/du Gouvernement fédéral de transition à la suite du récent conflit sont particulièrement préoccupants. On a également constaté des actes de représailles contre des individus dont on considérait qu'ils étaient des sympathisants de l'Union des tribunaux islamiques et contre certains groupes, dont les Oromos. Les rapports des organisations somaliennes de défense et de protection des droits de l'homme révèlent une atmosphère générale de peur à Mogadishu, en raison des fouilles périodiques des maisons auxquelles se livrent les forces éthiopiennes et du Gouvernement fédéral de transition.

36. Les limites imposées à la liberté d'expression constituent une grave préoccupation dans toute la Somalie. Plusieurs stations de radio ont été fermées et plusieurs journalistes ont été arrêtés au cours de la période considérée. En octobre 2006, l'Union des tribunaux islamiques a fermé la station de la East Africa Radio basée à Mogadishu en raison de ses liens supposés avec Bashir Raghe, qui est un ancien chef de guerre, et de soi-disant campagnes de désinformation. Trois journalistes qui couvraient les combats entre les forces du Gouvernement fédéral de

transition et de l'Union des tribunaux islamiques ont été arrêtés par le Gouvernement fédéral de transition alors qu'ils revenaient de Burhakaba à Baidoa. En décembre 2006, le Secrétaire général de l'Union nationale des journalistes somaliens a été arrêté et détenu pendant une journée par l'Union des tribunaux islamiques à Mogadishu sans motif précis. À la suite de l'imposition de l'état d'urgence, le 15 janvier 2007 le Gouvernement général de transition a ordonné la fermeture de trois stations de radio de Mogadishu (Shabelle Radio, Radio HornAfrik et the Voice of the Koran), ainsi que des bureaux de la télévision Al Jazeera, qui étaient accusés d'incitation à la violence, mais l'interdiction a été rapportée le lendemain après des discussions avec les responsables de ces radios et télévision.

37. Au « Puntland », les passages clandestins de ressortissants somaliens et éthiopiens de Bossasso au Yémen se sont poursuivis; au quatrième trimestre de 2006, environ 11 000 personnes ont entrepris ce périlleux voyage par mer. Afin d'essayer d'éviter les gardes-côtes yéménites, les passeurs contraignent généralement les passagers à abandonner le navire loin des côtes. En 2006, 637 Somaliens et Éthiopiens se seraient ainsi noyés.

38. À la suite du décret promulgué le 25 septembre 2006 par les autorités du « Puntland », des centaines de Somaliens déplacés ont été arrêtés et renvoyés en Somalie. De plus, les autorités ont renvoyé 1 370 migrants éthiopiens par camion, dans des conditions qui mettaient leur vie en danger, sans appliquer les dispositions du droit international relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire. Tout en reconnaissant le droit des autorités du « Puntland » à expulser les étrangers en situation illégale, la communauté internationale les a exhortés à ne pas expulser les Éthiopiens qui pourraient avoir besoin d'une protection internationale et dont la vie et la sécurité pourraient être menacées s'ils retournaient en Éthiopie. Du fait de ces préoccupations, la communauté internationale a mis en place un centre de préidentification avec l'accord des autorités du « Puntland ».

VII. Activités opérationnelles en faveur de la paix

A. Cadre pour la reconstruction et le développement pour la Somalie et planification de la transition

39. L'équipe de pays des Nations Unies a recensé les travaux que le système des Nations Unies devra exécuter à titre prioritaire au cours des six prochains mois dans le sud et le centre de la Somalie pour venir en aide à la population somalienne, conformément aux priorités définies dans le cadre pour la reconstruction et le développement du pays. Il s'agit essentiellement de concourir à la stabilisation de cette partie de la Somalie en renforçant les institutions fédérales de transition. Il est primordial pour ce faire d'instaurer un dialogue ouvert à toutes les parties aux fins de la réconciliation et de dispenser d'urgence des services à la population afin de parvenir à sensiblement améliorer la qualité de vie des Somaliens. Le plan consiste notamment à : 1) renforcer les structures administratives en privilégiant un certain nombre d'institutions de première importance et les administrations locales; 2) appuyer l'instauration de l'état de droit et de la sécurité, notamment grâce à une surveillance policière et au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration; 3) veiller à ce que le Gouvernement fédéral de transition et les administrations locales assurent la fourniture, à titre prioritaire, de services sociaux de base, comme

prévu dans la Charte fédérale de transition et le cadre pour la reconstruction et le développement, notamment en organisant une campagne en faveur du retour à l'école et en dispensant des services de santé essentiels; 4) fournir une assistance d'urgence aux personnes déplacées vulnérables, y compris en aidant les autorités à mettre en œuvre des programmes de réinstallation de petite envergure; 5) rétablir l'emploi et les moyens de subsistance afin de favoriser la paix. Ce plan repose sur les activités et priorités définies dans la procédure d'appel global pour la Somalie pour 2007, qu'il complète.

40. L'évaluation commune des besoins, en matière de redressement et de relèvement pendant la transition, a été lancée au milieu de l'année 2005 dans le but d'établir un plan quinquennal de reconstruction et de développement. L'Organisation des Nations Unies et la Banque mondiale coordonnent ensemble ce processus consultatif et participatif, en partenariat avec les autorités somaliennes et d'autres parties prenantes, en particulier la société civile et les donateurs. Le cadre pour la reconstruction et le développement de la Somalie a été élaboré à partir des résultats de cette évaluation, et les dernières consultations visant à le finaliser sont désormais en cours. Il décrit les priorités du pays à l'échelon national, propose une matrice de résultats chiffrée pour les cinq prochaines années et comporte trois plans régionaux spécifiques. L'objectif global est de promouvoir la paix et de réduire la pauvreté. S'y inscriront toutes les actions qui seront menées ces prochaines années en Somalie dans le domaine du développement.

41. Au second semestre de 2006, sous la houlette du coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire pour la Somalie, l'équipe de pays des Nations Unies s'est résolument attachée à renforcer la concertation entre les divers organismes et à harmoniser, à compter de 2008, leurs différents programmes de pays. Elle a entrepris d'élaborer un plan de transition pour la période 2008-2009, dans le but d'assurer la cohérence entre le soutien apporté et les priorités nationales décrites dans le cadre pour la reconstruction et le développement, et d'adopter une démarche concertée et ciblée à l'appui de la période de transition.

B. Gouvernance

42. Le Premier Ministre du Gouvernement fédéral de transition a créé une équipe spéciale qui, sous la présidence du Vice-Ministre de l'intérieur, est chargée de coordonner un processus de réconciliation à l'échelon des districts, dans la perspective de la sélection concertée des conseils de district. Avec l'appui du PNUD et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), il a ainsi été possible de mettre en place à l'échelon local des administrations qui ont été bien acceptées. Ce processus, orchestré par des parlementaires issus des clans concernés avec l'aide de la société civile, fait intervenir les autorités fédérales dans la gouvernance locale et vise à s'attaquer au problème des conflits locaux latents qui ont alimenté les affrontements entre chefs de guerre ces 15 dernières années. Il a été mené à bonne fin dans les régions de Bay et de Bakool, à l'exception de deux districts. Il devrait falloir neuf mois à l'équipe spéciale pour couvrir toutes les régions du sud et du centre de la Somalie, en commençant par Muqdisho et les districts frontaliers. L'équipe spéciale est en train de consulter toutes les parties concernées en vue d'élaborer une charte pour l'administration de la ville de Muqdisho, puis elle en fera de même pour la sélection des autorités compétentes.

43. La participation des femmes à la gouvernance laisse espérer que les conflits interclaniques céderont la place à des pouvoirs publics qui se chargeront de la prestation des services. Le 9 décembre 2006, le Premier Ministre a décrété que toutes les institutions politiques, y compris la fonction publique et les conseils de district et de région, devaient compter dans leurs rangs au moins 30 % de femmes. Le même jour, le Président du « Puntland » a publié un décret similaire imposant un quota de 20 % de femmes dans toutes les institutions publiques. L'administration du « Puntland » a immédiatement entrepris de nommer des femmes dans les conseils de district existants et, avec l'appui du PNUD, elle a achevé l'élaboration de son plan quinquennal, qui prend en compte les résultats de l'évaluation commune des besoins.

44. Le PNUD continue de jouer un rôle essentiel dans le bon déroulement de la session du Parlement fédéral de transition, qui s'est ouverte à Baidoa début 2006. Au cours de cette session, plusieurs projets de loi ont été adoptés concernant le budget de l'État, la création d'une commission de la fonction publique, l'élaboration de plans visant à mettre en place des administrations dans les districts et les régions, et la formation d'une commission nationale de réconciliation.

45. Par l'intermédiaire de son Fonds d'affectation spéciale pour la consolidation de la paix en Somalie, l'UNOPS a récemment mis en œuvre un projet de paix et de réconciliation dans les régions de Sool et Sanaag, principalement dans le but d'appuyer la réconciliation et la consolidation de la paix à l'échelon local et donc d'encourager l'instauration d'un climat propice à la coexistence pacifique et harmonieuse des clans.

C. Magistrature et état de droit

46. En octobre 2006, un séminaire a été organisé à Baidoa pour promouvoir le rétablissement du système judiciaire, à la suite de quoi le Président du Gouvernement fédéral de transition a nommé les juges de la Cour suprême et les membres du Conseil national de la magistrature. Ce dernier a en outre rétabli des tribunaux régionaux dans les régions de Bay et de Bakool.

47. Avec l'appui du PNUD, le Gouvernement fédéral de transition a formé 600 policiers à l'école de police de Labatinjirow en décembre 2006. Des forces de police ont été déployées à Baidoa et à Muqdisho pour y renforcer l'état de droit et la sécurité et pour défendre les institutions politiques. Ce déploiement policier s'inscrit dans le cadre d'une action plus large visant à remettre sur pied la police somalienne. Le PNUD et le Gouvernement fédéral de transition collaborent actuellement en vue de renforcer le maintien de l'ordre à Muqdisho.

D. Relèvement axé sur les communautés

48. En partenariat avec la Banque mondiale, le Ministère britannique du développement international et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), l'UNICEF est en train de mener une action de relèvement axé sur les communautés, dans le but de renforcer les capacités locales à faire respecter et à protéger les droits des femmes et des enfants en favorisant un dialogue actif sur les droits. À la fin de l'année 2006, 15 comités de développement communautaire et 7 conseils de district s'étaient employés ensemble

à améliorer le capital social et à développer la prestation de services sociaux. Cette action a montré l'importance de la bonne gouvernance et de la réconciliation à l'échelon des districts. Plusieurs autres organismes des Nations Unies encouragent le relèvement axé sur les communautés, notamment le Bureau international du Travail (BIT), qui met en œuvre des programmes destinés à créer rapidement des emplois par le biais de la fourniture de services publics, comme le ramassage des ordures.

E. Personnes déplacées

49. On dénombre pratiquement un million de personnes déplacées en Somalie. Comme c'est le cas dans d'autres situations de conflit, la plupart d'entre elles vont s'installer dans des bidonvilles urbains où la majorité des habitants sont dépourvus d'abris adéquats et n'ont accès à aucun service de base. En Somalie, la population des taudis a augmenté de 500 % depuis 1995. Au cours de la période à l'examen, avec l'aide de partenaires et d'homologues locaux, le PNUD a procédé au recensement d'environ 7 000 zones d'installation, ce qui lui a permis de collecter d'importantes données socioéconomiques. Un rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement concernant la Somalie et reprenant ces observations sera publié à la fin du mois de février 2007. Le Programme ONU-Habitat a été chargé de mettre en œuvre le programme de développement urbain de la Somalie au « Somaliland » et au « Puntland ». Il coordonne en outre un certain nombre d'initiatives interinstitutions en faveur des personnes déplacées dans tout le pays. Ces activités allient la participation communautaire et le renforcement des capacités municipales à des dépenses d'équipement consacrées aux abris et à l'infrastructure. En ce qui concerne Muqdisho, les organismes des Nations Unies doivent notamment dans les six prochains mois harmoniser la planification des activités visant à favoriser la réinstallation à moyen terme des personnes déplacées qui vivent actuellement dans des bâtiments publics, et leur venir immédiatement en aide.

F. Santé

50. Dans le cadre de l'intervention menée à la suite des inondations et du conflit dans le sud et le centre de la Somalie, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme avait à la mi-janvier 2007 distribué plus de 161 700 moustiquaires imprégnées d'insecticide, touchant ainsi la vaste majorité des 101 242 enfants de moins de 5 ans et femmes enceintes composant la cible prioritaire initiale. Les actions que mène actuellement le Fonds mondial en vue de mettre à disposition une polythérapie à base d'artémésinine et des trousseaux de dépistage du paludisme pour un diagnostic rapide ont contribué à lutter contre les risques d'épidémie massive.

51. Au cours de la crise humanitaire qui a sévi dans le sud et le centre de la Somalie, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a répondu aux besoins des femmes en âge de procréer et des femmes enceintes se trouvant dans les zones touchées par les inondations, afin de veiller à ce que la santé en matière de procréation soit prise en compte dans le cadre des interventions d'urgence. Le Fonds a fourni des articles de santé pour une maternité sans risques et des soins anténatals, notamment du matériel pour des soins obstétricaux d'urgence dans les hôpitaux, et des trousseaux d'hygiène personnelle que des centres de santé, notamment trois

dispensaires mobiles établis pour répondre aux besoins des personnes déplacées, ont distribuées aux femmes.

52. Le FNUAP a amélioré les services offerts aux femmes dans le sud et le centre de la Somalie (district de Huddur) en matière de maternité sans risques et de soins anténatals en apportant son concours aux dispensaires de santé maternelle et infantile, qui offrent une aide à l'accouchement, notamment des soins obstétricaux d'urgence, et dispensent des formations aux sages-femmes et aux accoucheuses traditionnelles, et il s'est chargé d'orienter les patientes vers des cliniques dans les environs.

53. Selon les données limitées dont on dispose, le taux de prévalence du VIH/sida avoisine 1 % en Somalie. Un plan de surveillance global est en place et la menace que fait peser le VIH/sida a incité les parties prenantes à unir leurs efforts au « Puntland », au « Somaliland » et dans le sud et le centre de la Somalie. Avec l'appui de la communauté internationale, les ministères techniques et la société civile, notamment les dirigeants religieux, sont en train d'instaurer des partenariats dans toutes les régions afin d'éviter une épidémie majeure. Grâce à la mise en place dans chaque région de commissions et de secrétariats chargés de la lutte contre le sida, tous les Somaliens ont la possibilité de coordonner leurs efforts dans ce domaine. Ils disposent déjà d'un cadre stratégique concerté pour lutter contre l'infection et ils s'efforcent désormais de mettre en place un mécanisme et intégré de prévention, de soin, de traitement et d'accompagnement s'inscrivant dans un cadre de contrôle et d'évaluation harmonisé qui encourage la gestion technique concertée, la coordination et la circulation de l'information. L'intervention face au VIH/sida fait partie intégrante des efforts de réconciliation menés à un niveau technique, en dehors de toutes considérations politiques.

54. Lors de la réunion de haut niveau sur le VIH/sida, à New York en juin 2006, le « Puntland », le « Somaliland » et le sud et le centre de la Somalie, sous la houlette du Ministre de la santé du Gouvernement fédéral de transition, ont arrêté pour le pays des cibles ambitieuses et réalistes s'agissant de la prévention, des soins, du traitement et des services d'accompagnement en matière de VIH, dans le but de réaliser l'objectif d'un accès universel d'ici à 2010. Les trois entités somaliennes ont également organisé une réunion à Hargeisa pour arrêter des mesures concrètes concernant le partenariat régional mis en place pour prendre en compte le problème de la vulnérabilité au VIH liée à la mobilité dans la corne de l'Afrique. Les représentants des commissions chargées de la lutte contre le sida à Djibouti, au Kenya, en Éthiopie, en Érythrée, au Soudan, au « Somaliland », au « Puntland » et dans le sud et le centre de la Somalie ont évoqué les moyens de faire face de manière concertée à la vulnérabilité au VIH constatée chez les populations mobiles et chez les populations d'accueil avec lesquelles elles sont en relation.

55. Au cours de la période à l'examen, l'UNICEF a continué d'appuyer la mise en place des commissions nationales chargées de la lutte contre le sida et le renforcement des capacités dans les trois zones de la Somalie. Ces institutions publiques locales multisectorielles sont désormais opérationnelles. En particulier, au cours de la situation d'urgence, la commission chargée du sud et du centre a continué de s'efforcer de transposer à une plus grande échelle les campagnes de sensibilisation. Profondément consciente du danger que présentait la progression de la prévalence de cette maladie chez les populations déplacées et en difficulté, elle a poursuivi ses travaux dans un climat instable et précaire. Étonnamment, les résultats

obtenus au cours de cette période par les projets relevant du Fonds mondial ont révélé qu'en dépit des inondations et du conflit, le nombre de personnes ayant bénéficié de services de dépistage volontaire et d'accompagnement psychologique et participé à des activités de sensibilisation avait globalement augmenté.

56. Le FNUAP a appuyé les campagnes de sensibilisation des jeunes au « Puntland » en menant des actions sur le terrain et en faisant appel aux médias pour informer les jeunes des moyens à leur disposition pour se protéger du VIH/sida, des maladies sexuellement transmissibles (MST) et d'une grossesse indésirée. Le FNUAP a aussi renforcé les capacités des mouvements de jeunesse et des jeunes pris individuellement, afin qu'ils soient en mesure de sensibiliser leurs pairs aux problèmes se rapportant à la santé en matière de procréation, notamment le VIH/sida et les maladies sexuellement transmissibles.

G. Eau et assainissement

57. L'UNICEF a efficacement orchestré une intervention rapide dans les zones de la Somalie touchées par les inondations, en dépit des difficultés pour accéder à de nombreux sites et du retrait du personnel international en septembre 2006. Le dévouement et l'engagement du personnel national ont permis de mener d'importantes opérations de secours dans nombre des endroits les plus durement touchés, en utilisant des stocks de secours d'urgence déjà en place. Plus de 75 000 personnes vulnérables avaient été secourues à la fin du mois de novembre 2006, et ce chiffre dépassait 265 000 à la mi-janvier 2007. Lors de l'intervention initiale dans les zones durement touchées de la région de Hiran, une opération d'approvisionnement en eau par camion a été organisée pour fournir de l'eau de boisson potable à environ 32 000 personnes. Plus de 115 000 personnes ont bénéficié des activités mises en œuvre dans le domaine de l'hygiène, ce qui a permis de mieux faire connaître les bienfaits qu'ont de bonnes pratiques en la matière.

H. Égalité des sexes

58. Le FNUAP, UNIFEM et le PNUD ont lancé un programme conjoint visant à élaborer pour la Somalie de grandes orientations nationales concernant les problèmes des femmes, en vue notamment d'accroître le nombre des femmes au sein du Gouvernement fédéral de transition et des administrations du « Somaliland » et du « Puntland ». Une campagne de mobilisation a été organisée du 25 novembre au 10 décembre 2006, pour mettre un terme à la violence à l'égard des femmes; elle s'est déroulée pour la première fois sous l'égide des ministères responsables des questions concernant les femmes. Lors de cette campagne, on a mis en avant les questions relatives aux droits fondamentaux des femmes et sollicité en faveur des ministères chargés des femmes un appui technique plus important dans des domaines tels que le financement budgétaire de la lutte contre le sexisme.

59. Afin de mobiliser les énergies en faveur de la lutte contre les violations graves des droits fondamentaux des femmes, parmi lesquelles figure l'ablation génitale féminine/la mutilation génitale féminine, et de plaider pour l'élimination de cette pratique, le FNUAP a organisé au « Somaliland » et au « Puntland » une série de tables rondes à l'intention de spécialistes, de dirigeants locaux et religieux et de hauts fonctionnaires. Au « Somaliland », il a également contribué à sensibiliser les

journalistes aux problèmes des sévices sexuels et de la violence à motivation sexiste, et renforcé leurs capacités de surveiller et de signaler les violations des droits fondamentaux des femmes en Somalie.

I. Protection de l'enfance

60. Le mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur la protection de l'enfance, établi en application de la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité, est en train d'achever son rapport annuel, qui doit être présenté au Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés, dans lequel il décrit six violations graves des droits de l'enfant en Somalie. Si bien des violations signalées étaient le résultat de conflits interclaniques, elles tenaient cependant dans leur majorité à l'accentuation des tensions et des conflits entre l'Union des tribunaux islamiques, le Gouvernement fédéral de transition et les forces qui leur sont alliées. Le mécanisme de surveillance et de communication de l'information est en train de rassembler des données concrètes sur les violations graves perpétrées par l'Union des tribunaux islamiques, le Gouvernement fédéral de transition et d'autres parties en Somalie, parmi lesquelles figurent le refus d'autoriser l'accès aux organismes humanitaires, le meurtre et la mutilation d'enfants, l'augmentation de l'enrôlement et de l'utilisation d'enfants dans les forces et groupes armés, des attaques contre des écoles et des hôpitaux, et des enlèvements.

61. En décembre 2006, le coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire pour la Somalie a formellement rappelé tant à l'Union des tribunaux islamiques qu'au Gouvernement fédéral de transition leur obligation de se conformer aux normes et réglementations internationales concernant le recrutement des enfants âgés de moins de 18 ans dans les forces et groupes armés, et de veiller à la libération immédiate de tous les enfants associés à ces forces. Au début du mois de janvier 2007, le représentant de l'UNICEF a envoyé au Gouvernement fédéral de transition une lettre dans laquelle il demandait la libération des enfants ayant participé au conflit récent comme combattants ou dans des rôles auxiliaires. L'UNICEF souhaitait qu'ils puissent retourner dans leur famille en toute sécurité. Ces deux courriers engageaient instamment les parties à se prononcer publiquement contre l'utilisation et le recrutement d'enfants dans leurs forces. À la mi-janvier 2007, le représentant de l'UNICEF a soulevé la question en personne auprès du Vice-Premier Ministre, qui est convenu d'en saisir le Parlement et le Président afin qu'ils interviennent immédiatement.

VIII. Observations

62. La situation actuelle représente peut-être la meilleure occasion depuis des années pour la Somalie de trouver une solution durable aux conflits qui perdurent, en mettant en place un État véritablement en mesure de fonctionner dans le cadre de la Charte fédérale de transition. Toutefois, le pays risque de retomber durablement dans l'insécurité si le Gouvernement fédéral de transition n'est pas en mesure de consolider rapidement son autorité et d'assurer la stabilité et l'état de droit. Pour ce faire, il doit engager un dialogue avec l'ensemble des principaux partis politiques et des forces sociales de Somalie afin d'assurer une plus grande représentativité des

institutions de transition, d'encourager la réconciliation nationale et de faire plus largement accepter la Charte fédérale de transition en tant que cadre de gouvernance jusqu'à la tenue d'élections, envisagées pour 2009.

63. Les défis à surmonter sont considérables. Il faut améliorer la sécurité, assurer des services sociaux de base à la population, renforcer les moyens institutionnels et engager la reconstruction socioéconomique du pays. L'ONU continuera d'appuyer le Gouvernement et la société civile afin qu'ils puissent relever ces défis et tourner la page d'une sombre période de l'histoire de la Somalie. Toutefois, si la communauté internationale peut faciliter le processus, la responsabilité en incombe au premier chef aux autorités et au peuple somaliens.

64. Le dialogue et la réconciliation sont des préalables indispensables pour y parvenir. Je me félicite des mesures prises jusqu'à présent par le Gouvernement fédéral de transition en faveur du dialogue, de la paix et de la réconciliation et je l'encourage à rendre ce processus aussi transparent que possible et à l'ouvrir à l'ensemble des principales parties prenantes : anciens, chefs religieux, groupes du monde des affaires, groupes de femmes et autres représentants de la société civile. Tous ceux qui renoncent à la violence et à l'extrémisme et s'engagent à rechercher constructivement un règlement politique durable devraient participer à ce dialogue car seul un dialogue ouvert à tous et un véritable processus politique permettront de parvenir à une paix durable et d'éliminer tous les motifs dont pourraient se servir les groupes de mécontents pour relancer le conflit. Ce dialogue devrait aborder les questions essentielles en matière de politique et de sécurité, notamment la question d'un cessez-le-feu global et celle d'un cadre pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration des milices, conformément au plan de sécurité nationale et de stabilisation. J'exhorte la communauté internationale à apporter aux institutions fédérales de transition le soutien dont elles ont besoin pour assurer la poursuite de ce dialogue et mettre en place des administrations locales représentatives qui contribuent à la consolidation de la paix.

65. La Charte fédérale de transition offre un cadre général pour la poursuite du processus. Elle a donné au Gouvernement fédéral de transition cinq ans pour rédiger une constitution fédérale et organiser les élections. Il est donc essentiel qu'il prenne les mesures nécessaires dans le temps qui lui reste, tout en maintenant un esprit de dialogue et de consensus. Il doit faire preuve d'initiative, ne pas rester sur ses positions et envoyer un signal positif à ses partenaires internationaux, qui sont prêts à appuyer un tel processus global de dialogue et de réconciliation.

66. Les chefs de guerre sont pour une grande part responsables du conflit qui dure depuis 16 ans. Ils ont défié l'autorité du Gouvernement fédéral de transition actuel et répandu l'insécurité dans le pays. J'espère qu'ils respecteront l'accord conclu avec le Président Abdullahi Yusuf et désarmeront effectivement leurs milices. Il ne faudrait toutefois pas s'imaginer que la chute de l'Union des tribunaux islamiques amènera automatiquement la paix en Somalie. Il y a des indications qui montrent clairement qu'un nombre non négligeable de « perturbateurs » restent actifs, et je suis tout particulièrement troublé par l'insécurité croissante à Mogadishu ainsi que par la poursuite des opérations militaires dans d'autres régions. Je condamne tous les actes de violence en Somalie et lance un appel à toutes les parties afin qu'elles mettent fin aux hostilités et participent aux efforts de paix.

67. Il est urgent de stabiliser la situation en Somalie afin de créer les conditions propices au dialogue et à la réconciliation et de faciliter le retrait des forces

éthiopiennes. Je me félicite de la décision de l'Union africaine de déployer des troupes en Somalie pour une période initiale de six mois, ainsi que de l'intention de l'Éthiopie de retirer ses forces. Je lance un appel à la communauté internationale afin qu'elle aide l'Union africaine à mobiliser les fonds et les autres formes d'assistance dont elle a besoin pour le déploiement de sa mission. Pour être efficace, cette mission devrait être soigneusement planifiée, bien préparée et bien équipée et suffisamment puissante pour faire une différence sur le terrain. Toutefois, je tiens surtout à souligner qu'un processus politique viable reste essentiel : la mission de maintien de la paix devrait appuyer ce processus et ne pas s'y substituer, car dans le cas contraire elle pourrait rapidement être perçue comme partielle et devenir partie au conflit.

68. Conformément à la résolution 1744 (2007) du Conseil, j'ai l'intention d'envoyer une mission d'assistance technique au siège de l'Union africaine et, si les conditions de sécurité le permettent, en Somalie afin d'étudier la situation politique et de sécurité et de déterminer dans quelle mesure une opération de maintien de la paix des Nations Unies pourrait prendre la suite de la Mission de l'Union africaine. Je ferai alors part au Conseil de mes recommandations concernant la poursuite de l'engagement de l'Organisation à l'appui de la paix et de la sécurité en Somalie, ainsi que de la stabilisation et de la reconstruction du pays.

69. Dans l'intervalle, l'ONU continuera de répondre aux graves besoins humanitaires en Somalie. J'encourage la communauté internationale à continuer de fournir une assistance généreuse en matière de secours et de développement et je lance un appel à toutes les parties somaliennes afin qu'elles permettent aux organismes humanitaires d'avoir librement accès au pays, garantissent la sécurité de leurs agents et respectent les droits fondamentaux de tous en Somalie.

70. L'évolution récente dans le pays montre clairement à quel point sécurité nationale et sécurité régionale sont interdépendantes dans la corne de l'Afrique. Il ne saurait y avoir de sécurité à long terme en Somalie sans traiter les aspects régionaux de la crise. C'est pourquoi je souhaite insister sur la nécessité d'étudier des mesures pour traiter la dimension régionale de la crise somalienne et répondre aux préoccupations en matière de sécurité de la Somalie comme de ses voisins.

71. Enfin, je tiens à nouveau à remercier sincèrement mon Représentant spécial de son action et de ses efforts permanents pour encourager un dialogue le plus large possible et la réconciliation entre le peuple somalien. Je demande à toutes les parties somaliennes et aux États Membres de continuer à le soutenir et à coopérer sans réserve avec lui à cet égard.